

Commune d'ESTERNAY  
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

Date de la convocation : 21 mai 2019

Affiché du 01/06/2019 au 01/07/2019

---

**Présents** : Patrice VALENTIN, Marie-France GEERAERTS, Dominique VANDIER, Alain ROYER, Daniel BISI, Denis TRIQUENOT, Jammes DOYEN, François PARIS, Frédérique BORDES, Patricia ROYER, Alexandra BEDEL, Sandrine ROUSSEAU, Valérie MELO.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Jean-Luc BATONNET à Patrice VALENTIN, Claude BELIN à Jammes DOYEN, Nathalie FOUQUET à Marie-France GEERAERTS,

**Absents excusés** : Maud MASCIO, Nicolas PERDREAU

**Secrétaire de séance** : Sandrine ROUSSEAU

---

OUVERTURE DE LA SEANCE à 20 h 00 sous la Présidence de M. le Maire, Patrice VALENTIN.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

-> **Adopte** le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 11 avril 2019.

-> **Adopte** le procès-verbal de la séance de conseil municipal extraordinaire du 13 mai 2019.

-> **Prend acte** de 11 décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au Maire.

-> **Accepte** le devis établi par le SIEM pour l'extension de réseau basse tension Avenue de la Gare et place François Mitterrand. Cela permettra notamment le raccordement de la Halle « La Gare ».

-> **Procède** dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice, à des ajustements de crédits en dépenses et recettes pour compléter les crédits des opérations en cours.

-> **Approuve** la convention à intervenir avec le SDIS de la Marne relative à la disponibilité opérationnelle pendant leur temps de travail des sapeurs-pompiers volontaires, 2 agents actuellement pour la commune.

-> **Décide d'adhérer** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 la convention santé prévention du Centre de Gestion de la Marne.

-> **Décide** l'octroi d'une subvention communale pour l'année 2019 aux associations locales ayant remis leur bilan financier.

-> **Décide** d'attribuer une subvention à l'Association Imagin'à Lire qui organise un défi lecture et un prix littéraire. M. le Maire précise que les enfants de l'Ecole Primaire et du collège d'Esternay participent à cette journée.

-> **Demande** à la Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais de porter l'étude technique et financière puis la réalisation pour la mise en place d'un système de traitement de l'eau à la source d'approvisionnement afin de neutraliser l'inconvénient d'une eau calcaire et dure sur le territoire de la Commune, bénéfice également pour Châtillon-sur-Morin, Escardes et Courgivaux. Cette démarche est faite dans le but d'apporter un service de qualité aux habitants. Les résultats financiers annuels excédentaires et la réserve financière transférée à la communauté des communes pouvant faciliter cette implantation, le solde portant sur une revalorisation du tarif de l'eau étant largement compensé par les économies des ménages (produits lessiviels et de salle de bain réduits, moindre consommation électrique...)

M. le Maire précise que la Commune avait déjà engagé cette réflexion avant que la compétence eau ne soit transférée à la Commune de Communes Sézanne Sud-ouest-marnais et regrette que la commune n'ait pas été associée et invitée à la réunion de présentation faite à ce sujet par la CCSSOM en septembre dernier, le taux de calcaire relevé sur le territoire de la commune d'Esternay étant l'un des plus conséquents.

\_ M. le Maire rappelle que la salle communale dénommée Salle Marcelle Collot située rue Berthelot, a été fermée au public pour raison de sécurité. Il convient maintenant de statuer sur son devenir et son terrain d'assiette d'une surface de 733 m<sup>2</sup>.

Il rappelle l'intérêt que pourrait avoir le Conseil Départemental de la Marne dans le cadre de ses réflexions sur les évolutions et aménagement du collège du Grand Morin. Il suggère donc de proposer au Département d'acquérir cette propriété privée communale située en immédiate proximité et en particulier pour améliorer et mettre aux normes l'espace de stationnement des cars et la sécurité des collégiens.

↳ **Emet un avis favorable** à la proposition de M. le Maire et l'autorise à proposer et vendre au Département de la Marne cet ensemble immobilier au prix symbolique d'un euro.

## **AFFAIRES DIVERSES**

\_ Remerciements aux bénévoles et élus qui ont permis une préparation et un déroulé du vote européen sans faille.

\_ Lettres de remerciements d'associations suite au versement de la subvention annuelle de fonctionnement attribuée pour l'année 2019.

\_ Courrier reçu de la Cité Scolaire de la Fontaine du Vé pour la présentation du dispositif de lutte contre le décrochage scolaire. M. le Maire précise que depuis septembre 2017, la Cité Scolaire de Sézanne accueille un dispositif de mission de lutte contre le décrochage scolaire. Les missions qui lui incombent s'inscrivent dans une politique européenne et ont permis de diminuer considérablement le décrochage et d'atteindre les objectifs fixés. Mesdames Sandrine ROUSSEAU et Frédérique BORDES y participeront.

\_ Notre demande de participation à l'opération «progresser dans l'amélioration du cadre de vie de la Commune » a été transmise à l'Agence Régionale du Tourisme en charge de l'accompagnement des communes labellisées pour la progression dans le label.

\_ Point sur les différents dossiers et chantiers en cours sur la Commune.

\_ Retour sur le 50<sup>ème</sup> anniversaire du Jumelage Franco-Allemand qui s'est déroulé en Allemagne. Remerciements à M. James FOUQUET, président du Comité de Liaison et son équipe pour leur implication ; cet engagement a permis à la commune d'être bien représentée.

\_ Rencontre d'une personne pour la mise en place d'une micro crèche privée à Esternay et courrier reçu de Mme Carine JOUY-BARTHELEMY concernant son étude et son projet de même nature il y a quelques années sur Esternay.

\_ M. le Maire rend compte des différentes réunions tenues sur la problématique santé. Il précise que la convention entre la Mutualité Française et le Médecin devant s'installer à Esternay a été signée. Une réunion de cadrage concernant la mise à disposition du cabinet médical doit avoir lieu prochainement. La possibilité d'arrivée d'un second médecin est toujours suivie.

- Une rencontre avec le Géomètre chargé de la division de volume et de propriété de l'immeuble place du Général de Gaulle a eu lieu aujourd'hui. Un plan de division devra être remis fin juin.

\_ Les travaux d'aménagement du terrain de boules qui sera ouvert au public sont en cours de réalisation.

\_ Les actes d'engagements et les ordres de services pour les travaux de mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville ont été signés aujourd'hui. La cuve à fuel située dans la cour de la Mairie sera neutralisée et une réflexion sur la transformation du mode de chauffage du bâtiment est à l'étude.

\_ Le dossier de consultation des entreprises pour les travaux de la Halle « La Gare » sera remis par l'architecte sous quelques jours.

\_ Mme Patricia ROYER remet à chaque conseiller une invitation de l'Association des Assistantes Maternelles les conviant à leur soirée le vendredi 28 juin prochain afin de découvrir les activités des enfants réalisées tout au long de cette année.

\_ Début des tournois de football ce jeudi.

\_ Distribution d'un livret auprès de la population en partenariat avec la Ville de Sézanne pour le Fest'été où le Festival des Petits Monstres qui a lieu le 15 juin prochain à Esternay sera présenté.

\_ Une exposition à la salle L.COLETTE La Gare est actuellement en cours ainsi qu'un atelier jardinage.

\_ L'exposition annuelle du FREPE ouvrira ses portes les 9 et 10 juin à la Maison du Temps Libre.

\_ M. le Maire rappelle que la Commune bénéficiera le 1<sup>er</sup> dimanche de septembre de l'une des étapes du programme « festival Grange » développé par l'Association « Chant'Morin » avec une animation musicale à la MTL. Le conseil sera appelé à voter une subvention à cette association lors de sa prochaine séance.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 30.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Patrice VALENTIN

Vu le secrétaire de séance

le Maire



PATRICE VALENTIN

Ce document a été signé électroniquement.  
sous sa forme originale le 01/06/2019 à 10:57:30  
Référence : c28f1c3c21618993b6b1c9d32a6d32ad71a0927a